

Qu'est-ce qu'une proposition subordonnée circonstancielle de conséquence ?

- La **proposition subordonnée circonstancielle de conséquence** (appelée aussi consécutive) est utilisée pour exprimer le résultat atteint ou l'effet obtenu (par l'action de la proposition dont elle dépend).
- Elle peut commencer par : *si bien que, de façon que, de sorte que, au point que, si... que, tellement... que, tant... que, à tel point que, assez... pour que, trop... pour que, etc.*
- Elle se conjugue à l'indicatif si l'action est effectivement réalisée ou au conditionnel si le résultat de l'action est une hypothèse.

Exemples :

- *Il a mal aux dents si bien qu'il a vu son dentiste.*
- Le verbe « a » est conjugué à l'indicatif. (Il est certain qu'il a vu le dentiste).
- La subordonnée commence par « *si bien que* ».
- Elle exprime la conséquence de la principale. (Il a vu le dentiste.)
- C'est bien une subordonnée de conséquence (Appelée aussi consécutive.)

- *Il a tellement mal aux dents qu'il aurait vu son dentiste.*
- Le verbe « aurait » est au conditionnel car il n'est pas certain qu'il ait vu le dentiste.
- La subordonnée commence par « *tellement... qu'* ».
- Elle exprime la conséquence de la principale. (Il aurait vu le dentiste.)
- C'est bien une subordonnée de conséquence (Appelée aussi consécutive.)